

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-1-1-:-1-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-1-:-

DECRET N°75-325 du 12 décembre 1975

portant intérim du Ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme par le Ministre
de la Fonction Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Mardi 9 Décembre 1975, le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim,



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.--JORD 6 -
DGP-DGAJL-INSAE 6 - CNR 4 - SPD 2 -